

# Bilan de la huitième rencontre des assistants et conseillers de prévention

## Le risque routier

*Le 25 octobre dernier s'est tenue, à la salle de l'Illiade de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden, la 8<sup>ème</sup> rencontre départementale des assistants et conseillers de prévention. Le thème abordé lors de cette demi-journée fut la prévention du risque routier.*

*Une nouvelle formule a été adoptée cette année puisque cette rencontre s'est déroulée en deux phases : une conférence sur le risque routier, puis une seconde phase durant laquelle les assistants de prévention ont participé à des ateliers, animés par des intervenants spécialisés, déclinant le thème de la prévention routière. Le colloque s'est finalement conclu par une table ronde avec les différents intervenants afin que l'ensemble des agents puissent soulever leurs ultimes interrogations.*

### 1 LA CONFÉRENCE



La conférence débuta par une présentation de Mme EICHENLAUB, Responsable du service Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion du Bas-Rhin, relative à l'actualité réglementaire au sein de la fonction publique territoriale. La principale actualité est marquée par le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « réglementés », de par leur dangerosité. En effet, dorénavant, l'autorité territoriale devra formellement s'engager à ce que les jeunes

travailleurs soient encadrés par une personne compétente durant toute l'exécution des travaux réglementés. Cela devra se matérialiser par une délibération de dérogation élaborée par l'autorité territoriale en lien avec l'Assistant de Prévention. Cette délibération devra ensuite être transmise pour information aux membres du CHSCT et adressée concomitamment par tous moyens à l'ACFI.

La conférence a ensuite été coanimée par Mme WOLFHUGEL, Contrôleur de Sécurité à la CARSAT Alsace-Moselle, ainsi que par Mme EICHENLAUB.

La conférence a été introduite dans un premier temps avec une présentation de l'évolution du nombre d'accidents de la route en France ainsi que par les définitions des différentes catégories d'accidents (accident de travail, de service et de trajet). Le risque routier a ensuite été présenté dans le cadre **du trajet domicile/travail, des déplacements de mission, ainsi que lors de l'exécution de travaux aux abords des voiries.** Des statistiques ainsi que des exemples concrets d'accidents de la route spécifiques à la fonction publique territoriale ont été énumérés.

Le constat qui est fait suite à ces statistiques est que, malgré une baisse du nombre d'accidents de la route **dans le cadre de l'exercice des fonctions**, ceux-ci restent tout de même encore très graves. C'est pourquoi il est important de réduire leur nombre par le biais des mesures de prévention et de sensibilisation. Ces mesures de prévention peuvent être de divers types :

- Organisationnelles : Quel type de transport ? Quels horaires ? Le déplacement est-il indispensable ?
- Techniques : Assurance du conducteur ? Véhicule adapté ? Suivi de l'entretien ?
- Humaines : Quelles sont les compétences du conducteur ? Est-il apte ? Possède-t-il les autorisations de conduite ?

Ont ensuite été exposés aux agents des outils de prévention des **accidents routiers liés au trajet domicile/travail**, comme par exemple l'information, la sensibilisation des agents, l'aménagement d'accès et la création de zones de stationnement des véhicules, l'incitation des agents à prendre les transports collectifs.

Afin de réduire le risque d'accidents liés aux travaux aux abords des voiries, ont ensuite été présentées les signalisations des agents, des véhicules et de la voirie.

## 2 LES ATELIERS

Suite à la conférence, la deuxième partie de la matinée fut consacrée à la participation des agents aux ateliers qui étaient au nombre de sept :

- Atelier 1 : « Influence des distracteurs sur la conduite », animé par le CDG67.
- Atelier 2 : « Tester ses réflexes pour mieux s'assurer », animé par la GMF.
- Atelier 3 : « Aménagement intérieur de véhicule utilitaire », animé par la société Würth.
- Atelier 4 : « Vigilance et angles morts », animé par Eugène Formation.
- Atelier 5 : « Effets de l'alcool et des psychotropes sur la conduite », animé par Eugène Formation.
- Atelier 6 : « Mettre fin aux idées reçues sur la conduite », animé par l'association Automobile Club.

- Atelier 7 : « La sécurité en deux roues », animé par l'association Prévention Routière.

### 2.1 Atelier 1 : Influence des distracteurs sur la conduite

Dans un premier temps, Madame EICHENLAUB présenta les différents distracteurs (GPS, téléphone portable, manger au volant). Pour chacun de ces distracteurs, les participants devaient estimer d'abord à 50km/h, ensuite à 130km/h, le nombre de mètres parcourus alors qu'ils étaient en train de réaliser une autre activité que la conduite. Afin de sensibiliser les agents, ceux-ci devaient également se soumettre à des tests d'attention par l'intermédiaire de vidéos ainsi qu'à la reproduction d'une image projetée. L'objectif était de démontrer l'influence qu'ont les distracteurs sur l'homme (temps de réaction, distance de freinage, etc.).

### 2.2 Atelier 2 : Tester ses réflexes pour mieux s'assurer



Cet atelier a débuté par un questionnaire à choix multiples auquel les participants ont dû répondre. Les questions étaient posées de la même manière que lors du passage du Code de la route et étaient illustrées à l'aide d'un diaporama.

La deuxième étape consistait à utiliser un simulateur de conduite pour percevoir la vitesse, la distance de freinage et d'arrêt en fonction de la vitesse. Suite à cela une analyse des résultats était réalisée afin de pouvoir constater le temps de réaction, les distances de freinage et d'arrêt associés. La troisième étape consistait à revoir les réponses du questionnaire suite à la simulation et à sensibiliser les participants au respect des vitesses de circulation.

Le second exercice consistait à faire prendre conscience les participants, à l'aide d'un simulateur de conduite, de l'importance du respect des distances de sécurité et du temps de réaction au moment où le véhicule qui précède celui conduit par le participant freine. Après cet exercice, les participants étaient invités à échanger sur leurs impressions suite à ces exercices.

### 2.3 Atelier 3 : Aménagement intérieur de véhicule utilitaire



De nos jours, de nombreux véhicules utilitaires qui circulent ne disposent pas d'aménagement intérieur adéquat et certains ne disposent même pas de cloison séparative. L'aménagement sécuritaire d'un véhicule utilitaire insuffisant ou inexistant peut devenir un facteur aggravant en cas de collision. L'aménagement des véhicules utilitaires est donc un élément de prévention essentiel et non négligeable.

Dans certains pays, comme l'Allemagne, l'aménagement sécuritaire des véhicules utilitaires est obligatoire et de fortes amendes sont infligées aux conducteurs n'ayant pas respecté cet impératif.

Les matériaux utilisés pour ces aménagements sont le bois et le métal. Le métal est utilisé le plus souvent car il se déforme en cas de choc, contrairement au bois qui casse et qui risque d'aggraver l'accident. Les aménagements en bois sont généralement fabriqués par des particuliers eux-mêmes. Le métal dispose de plusieurs avantages dont le fait d'être moins lourd que d'autres matériaux. De plus, il assure un gain en poids et donc en consommation de carburant. Les caissons en métal sont superposés, les éléments et les fixations sont modulables. Il existe énormément de possibilités d'aménagement, de systèmes de cales qui se fixent au plafond et au plancher qui permettent une stabilité de tous les objets mais aussi des sangles de soutien.

L'entreprise WÜRTH, qui est devenue un spécialiste des aménagements de véhicules pour les collectivités territoriales, présenta ensuite aux participants un modèle de véhicule aménagé afin qu'ils puissent observer l'aménagement d'un véhicule utilitaire conforme aux règles de sécurité.

L'aménagement des véhicules offre une sécurité optimale pour le conducteur. En effet, il permet d'éviter, en cas d'accident, que le chargement du véhicule soit projeté dans tout l'habitacle et qu'il blesse le conducteur. Une étude a permis de constater qu'un aménagement d'un véhicule utilitaire d'une valeur de 6 000 €, est rentabilisé en une année.

## 2.4 Atelier 4 : Vigilance et angles morts



Il est primordial de se rendre compte que, selon le positionnement d'un véhicule, le conducteur ne voit pas l'intégralité de la zone autour du celui-ci.

On constate que, même à une distance de sécurité suffisante, le conducteur d'un véhicule de type « poids lourd » ou de type « utilitaire » ne voit pas les autres véhicules à l'arrière de celui-ci. Il est donc conseillé pour une voiture qui se trouve derrière un véhicule de ce type, de se décaler légèrement afin d'être vue.

De plus, les poids lourds et utilitaires ont de nombreux angles morts et ne voient pas ni devant, ni à gauche, ni à droite, la présence de piétons ou de vélos qui se trouveraient à proximité.

Le premier exercice de cet atelier qui concernait les angles morts mais aussi la vigilance, nous démontre bien que, lorsque l'on est à la place du conducteur, on ne voit presque aucun des éléments disposés autour du véhicule utilitaire (vélo, piéton).

Le second exercice de cet atelier, qui concernait principalement la vigilance des automobilistes, était basé sur l'alcoolisme et ses effets. Il consistait à porter des lunettes qui changeaient considérablement la vue et la perception du monde extérieur. Les agents devaient ensuite faire un parcours avec des obstacles à enjamber pour montrer que les gestes et réflexes sont très diminués avec la prise d'alcool.

## 2.5 Atelier 5 : Effets de l'alcool et des psychotropes sur la conduite

Cet atelier avait pour but de présenter les différents facteurs d'accidents, à savoir l'alcool, la fatigue, le non-respect de la réglementation, l'inattention... : 90 % des accidents résultent de problèmes liés au comportement, à l'individu.

Il est rappelé que l'alcool représente 1/3 des accidents mortels et qu'il s'agit régulièrement de personnes alcoolisées de façon occasionnelle.

Un des objectifs de l'atelier fut de sensibiliser les participants quant aux effets de l'alcool sur la conduite en leur rappelant que les réflexes sont diminués, qu'il y a une diminution de l'impression de danger et que le risque d'endormissement est accru.

L'intervenant de la société Eugène exposa les moyens de dépistage qui existent actuellement à savoir :

- L'éthylotest (à avoir dans son véhicule) : il s'agit d'un moyen de dépistage, cependant il ne constitue pas un moyen de preuve légale en cas d'accident. Ce dispositif est obligatoire devant les bars et les boîtes de nuit.
- L'éthylomètre qui est le seul moyen de dépistage reconnu par la loi afin de prouver ou non l'état d'ébriété d'une personne.

Suite à cela les agents ont participé à une activité afin d'être sensibilisés aux différents alcools, à leurs doses et au taux d'alcoolémie qui en résulte. Un rappel aux agents fut également fait quant à la durée d'élimination de l'alcool par l'organisme.

## 2.6 Atelier 6 : Mettre fin aux idées reçues sur la conduite



La conduite, le Code de la route, la sécurité routière, les infractions, le permis de conduire sont sujets à de nombreuses idées reçues, suscitant tous types de questionnements et rumeurs (par ex : le permis à points). Durant cet atelier une parodie de « Caméra Café » réalisée par Automobile Club est projetée et ensuite un débriefing est lancé. Durant ce débriefing l'objectif est de mettre fin aux idées reçues et de transmettre aux agents les bonnes informations.

Il a par exemple été rappelé que les cyclistes peuvent également être verbalisés mais ils ne perdent pas de points sur leur permis de conduire. Il a été également évoqué le principe de dénonciation en cas d'infraction d'un employé par son employeur (obligatoire en janvier 2017).

## 2.7 Atelier 7 : La sécurité en deux roues



La plupart des accidents avec des deux roues (motorisés ou non) sont liés aux comportements individuels (inattention, non-respect du Code de la route, idées reçues...

Un questionnaire relatif à la nouvelle signalisation pour les vélos a été transmis aux agents afin de les familiariser avec celle-ci. Un échange et une sensibilisation sur des situations à risques pour les conducteurs de vélo (certains croisements par exemple) ont également été faits. Les équipements obligatoires et recommandés que les cyclistes doivent posséder ont été rappelés aux agents.

Cet atelier a permis de rappeler les règles qui s'appliquent pour les deux roues, mais aussi les bons réflexes et la bonne attitude à avoir sur la route. Le principal message transmis aux agents est qu'il est important de se respecter les uns les autres en tant qu'usagers de la route.

## 3 LA TABLE RONDE



L'objectif de cette table ronde était que l'ensemble des intervenants délivrent un message par rapport à l'atelier qu'ils ont animé, afin de pouvoir informer les agents qui n'ont pas pu participer à leur atelier.

Le but était aussi que les agents puissent poser leurs ultimes questions afin d'obtenir une réponse précise d'expert dans le domaine de la sécurité routière.

Les messages délivrés par les intervenants furent les suivants :

- Atelier 1 : Mmes WOLFHUGEL et EICHENLAUB rappellent qu'il est judicieux de ne pas se laisser influencer par le téléphone portable ou par les autres distracteurs. Elles insistent sur la nécessité de se concentrer principalement et exclusivement sur la conduite de son véhicule et de ne pas faire plusieurs choses en même temps.
- Atelier 2 : La représentante de la GMF a rappelé comment adopter le bon comportement et comment bien assurer son véhicule.
- Atelier 3 : La société WÜRTH explique qu'elle est prête à assister les collectivités intéressées pour l'aménagement sécuritaire de leur véhicule utilitaire.
- Atelier 4 et 5 : Eugène Formation recommande de ne pas boire avant de prendre le volant et précise qu'il est important de prendre conscience des angles morts de tous types de véhicules.
- Atelier 6 : L'association Automobile Club invite les participants à aller consulter leur site internet avec toutes les informations nécessaires et en particulier les informations relatives au permis à points, le suivi du solde de ses points, l'estimation d'une infraction, etc.

Atelier 7 : M. RICH, de l'Association Prévention Routière, précise que la sécurité routière touche tout le monde et qu'il est important d'être vigilant et de respecter les autres usagers sur la route.